

Le PEV veut diminuer le nombre d'avortements

Demain mercredi le Conseil national traite l'initiative « Financer l'avortement est une affaire privée ». Le Parti Evangélique veut diminuer le nombre d'avortements. L'initiative ne règle que la question du financement. D'autres mesures seront nécessaires pour empêcher des avortements.

Demain mercredi le Conseil national traite l'initiative « Financer l'avortement est une affaire privée ». Elle revendique que les interruptions de grossesse ne soient plus financées par la caisse maladie obligatoire. « Pour le Parti Evangélique la protection de la vie est l'objectif principal: nous voulons diminuer le nombre d'avortements. Différentes mesures sont nécessaires pour atteindre ce but », souligne la Conseillère nationale Marianne Streiff.

Le peuple a accepté le régime du délai en 2002. Ceux qui côtoient les cabinets médicaux ou les personnes concernées ressentent cependant la détresse liée à l'avortement. Le PEV est convaincu qu'il faut arrêter de minimiser les effets négatifs de l'avortement. Chaque avortement est une décision lourde puisqu'il détruit une vie humaine. C'est pourquoi le PEV veut à tout prix réduire le nombre d'interruptions de grossesse.

L'initiative, en dehors de son côté signal, a cependant aussi ses limites: elle ne règle que la question du financement. Elle n'est donc pas à interpréter comme une attaque au régime du délai, et elle ne pourra pas en elle-même empêcher des avortements. C'est pourquoi le PEV revendique – indépendamment du sort de l'initiative – les mesures suivantes:

- Une offre adéquate de conseil et d'assistance en matière de grossesse doit être proposée.
- Les femmes en détresse doivent être soutenues, financièrement aussi.
- Des alternatives à l'avortement, p.ex. l'adoption ou la fenêtre à bébé, doivent être discutées lors de l'accompagnement de la femme enceinte.
- Lors du diagnostic prénatal, les parents doivent continuer à être accompagnés par un médecin, afin de les informer préalablement sur les dilemmes et les conflits de conscience qui peuvent en découler.
- Aucune pression dans le sens d'un avortement ne doit être exercée, même là où l'on peut craindre un handicap: ni de la part des médecins traitants, ni de la part des assurances.
- Protection du personnel médical: Ceux qui choisissent, pour raison de conscience, de ne pas participer à un avortement ne doivent pas être défavorisés; une dispense doit être possible et acceptée.
- Le PEV soutient un cours d'éducation sexuelle positif, basé sur des valeurs qui aident les enfants et les adolescents dans le développement de leur personnalité et qui renforcent leur estime de soi. Il importe de ne pas uniquement focaliser sur la protection d'abus sexuels, de grossesses involontaires ou de maladies sexuellement transmissibles. Le développement de la capacité de savoir poser des limites en matière de comportements et gestes que j'accepte ou non est également décisive.

Le PEV a soutenu l'initiative lors de la récolte des signatures, comme signal contre l'avortement. La question du soutien lors de la campagne de votation est encore ouverte. Elle sera prise par une assemblée des délégués du PEV Suisse.

Berne, le 16 avril 2013/nh/cm/fb

Pour tout renseignement :

Heiner Studer (AG), Président PEV Suisse : 079 445 31 70

François Bachmann (VD), vice-président romand du PEV Suisse : 079 668 69 46

Conseillère nationale Maja Ingold (ZH) : 079 339 23 22

Conseillère nationale Marianne Streiff-Feller: 079 664 74 57